



## Chères consœurs, chers confrères,

Nous voilà à nouveau dans une année électorale, le Conseil de l'Ordre fait partie plus que jamais de votre environnement professionnel et vous êtes toujours plus nombreux à nous contacter pour vous accompagner au quotidien et nous vous en sommes très reconnaissant.

Pour répondre toujours mieux à vos attentes et vous aider toujours plus, nous avons besoin de vous. Être membre du Conseil de l'Ordre est une expérience enrichissante, c'est être acteur pour la reconnaissance de notre profession avec une communication auprès de tous les professionnels de santé et le grand public.

Vous trouverez forcément une mission qui vous correspondra et qui vous permettra de développer de nouvelles compétences dans le domaine juridique, la gestion de conflit, le relationnel...

**Pas d'inquiétude, vous intégrez une équipe, chacun apportera ses compétences et ses idées dans le respect du collectif.**

Nous souhaitons pouvoir également communiquer davantage sur les violences envers les professionnels de santé et soutenir nos consœurs et confrères victimes d'incivilités, d'injures, de vandalisme, d'agressions verbales et physiques.

Le travail ne manque pas, faire bouger les lignes demande du temps mais avec de la volonté tout est possible.

Vous trouverez dans ce bulletin tous les renseignements pour vous porter candidat-e, n'hésitez plus et rejoignez l'équipe du Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Bourgogne-Franche-Comté.

A très bientôt.

**Marie TILLAY**

**Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues  
de Bourgogne-Franche-Comté**

### 1 **Éditorial**

### 2 **Budget prévisionnel 2024 / Agenda / Association MOTS**

### 3 **Élections ordinaires : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

9 avenue de la Résistance  
89000 AUXERRE

Tél: 03.86.18.92.95

contact@bourgogne-franche-  
comte.cropp.fr

## Permanences téléphoniques

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**  
8h30 > 12h30 et 13h > 17h

**Mercredi**  
9h > 12h30 et 13h > 17h

Editeur: CROPP  
Bourgogne-Franche-Comté  
Directrice de publication:  
Marie TILLAY  
Rédacteurs:  
Nathalie ASDRUBAL,  
Marie TILLAY  
Coordination : Sylvie RASSE,  
Elodie MILLIQUET-MARANDON  
Tirage: 10 exemplaires  
Diffusion courriel/en ligne  
Dépôt légal: Mars 2024  
N° ISSN: 2645-9264

## Budget prévisionnel 2024

	En euros
Subventions reçues	118 650
Facturation ONPP - CROPP	10 450
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>129 100</b>
Achats ONPP - CROPP	280
Électricité et gaz	1 950
Fournitures d'entretien et petits & équipements	1 500
Fournitures de bureau	550
Locations immobilières + Charges locatives	7 380
Locations diverses	1 500
Entretien et réparations	750
Maintenance + Documentations et abonnements	0
Indemnités élus	25 000
Personnels détachés par l'ONPP	75 000
Rémunérations intermédiaires honoraires	600
Publications	0
Divers	200
Déplacements SNCF + voiture péage hôtel	9 000
Missions réceptions restaurants	3 000
Frais postaux	700
Téléphonie	700
<b>TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>128 110</b>
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	1 900
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>900</b>
Dotations aux amortissements	90
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>90</b>
Charges exceptionnelles	300
Produits exceptionnels	300
Impôts sur les sociétés	0
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>

## AGENDA



9 janvier  
**Conseil**

22 janvier  
**Comité de Liaison Inter Ordres**

6 février  
**Bureau**

5 mars  
**Bureau**

8 mars  
**Conférence des présidents**

9 avril  
**Conseil**

22 avril  
**Comité de Liaison Inter Ordres**

16 mai  
**Bureau et élections régionales**

13 juin  
**Conseil et élection  
du nouveau Bureau**



# SOIGNANTS

**Prenons soin  
les uns  
des autres  
Osons  
demander  
de l'aide**

**APPELEZ LE**  
**0608 282 589** >  
ACCUEIL 24H/24

**Un médecin  
vous répond,  
vous écoute  
et vous  
accompagne  
en toute  
confidentialité**



DENTISTES - INFIRMIERS - KINÉSITHÉRAPEUTES - MÉDECINS - PHARMACIENS - PODOLOGUES - SAGES-FEMMES  
INDÉPENDANCE • CONFIDENTIALITÉ • CONFRATERNITÉ • NEUTRALITÉ

# Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis les élections ordinales 2021, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R.4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Cette année encore, vous êtes invités à voter par voie électronique.

Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CROPP !

En Bourgogne-Franche-Comté, du 2 au 16 mai 2024, vous pourrez voter en ligne pour élire **2 binômes** respectant la parité homme/femme, **soit 4 postes à pourvoir** pour un mandat allant jusqu'en 2030, mais aussi, en élections complémentaires, **pour deux candidats masculins afin de combler les postes actuellement vacants** (mandat allant jusqu'en 2027).

## Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- être inscrit au tableau du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans, soit avant le 16 mai 2021,
- être à jour de cotisation,
- ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature,
- ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive,
- être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

## Comment se porter candidat

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme). Pour pallier les vacances de poste, il est procédé dans le même temps à l'élection de deux candidats.

Impérativement avant le **mardi 16 avril 2024 - 16 heures**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CROPP Bourgogne-Franche-Comté, soit à l'adresse suivante :

### Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Bourgogne-Franche Comté

9 avenue de la Résistance – 89000 AUXERRE  
 Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h ;  
 mercredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 16 avril à 16 heures) sera irrecevable.

## La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit une **déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom, sa date de naissance,
- son adresse ses titres, son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

- soit individuellement leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- soit (et de préférence) conjointement leur candidature en binôme.

Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

## La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme. Les candidats à l'élection complémentaire peuvent également produire une profession de foi conformément aux conditions ci-dessus.

## Voter par Internet

Le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **jeudi 2 mai 2024 (9 heures) au jeudi 16 mai 2024 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CROPP Bourgogne-Franche-Comté. Il est possible de vérifier les inscriptions sur la liste électorale affichée à son siège à partir du 15 mars 2024 et y présenter d'éventuelles réclamations.

## Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !

Tous les électeurs recevront individuellement le 30 avril au plus tard un message par courriel, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistance téléphonique mise à votre disposition via un **numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de voter sur place le **mercredi 15 mai 2024** au siège du **CROPP Bourgogne-Franche-Comté** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

A la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

## Agenda électoral

15 mars 2024 > Annonce des élections et affichage de la liste électorale

**16 avril 2024 - 16h > Date limite de réception des candidatures**

26 avril 2024 > Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

30 avril 2024 > Envoi des e-mails « identifiant pour obtenir son mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

**2 mai 2024, à 9 h > Ouverture de la période de vote électronique.**

**15 mai 2024 > Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CROPP**

**16 mai 2024, à 15 h > Fermeture du système de vote, proclamation des résultats.**

## Conseillers sortants en 2024

- > Madame CRUCHANDEU Marion
- > Madame GAGELIN Fanny
- > Monsieur HOMAND Pierre
- > Monsieur RIZZOTTO Julien

### Élections complémentaires

- > Poste vacant masculin (2027)
- > Poste vacant masculin (2027)